

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>En exercice</i> : 15	<u>votants</u> : 12+1 procuration	<u>Pour</u> : 12+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille dix-huit, le 25 avril 2018 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 18 avril 2018.

**PRESENTS** :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	MOUTIER Chantal	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	LEONARD Roger	<b>POUR</b> (Procuration)	PELLEVOISIN Joël	<b>POUR</b>
BARTEAU Etienne	<b>POUR</b>	MALLEMANCHE Valérie	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
GRASSET Marie- Madeleine	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Roger LEONARD (procuration à Mme Monique JULIEN)

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Yoann MARENDA

**2018-26 Redevance d'occupation du domaine public communale année 2018 ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du taux plafond de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité pour l'année 2018 et demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à appliquer.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour 2018 à 203 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité (commune ≤ 2000 habitants : PR 2018 = 153 x 1,3254 = 202,78 arrondi à 203)  
Un titre de 203 € sera donc émis auprès ENEDIS – services Périgord 23 rue des deux ponts à PERIGUEUX

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 26 avril 2018  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le  
Page 1 sur 1

